

RÉGLEMENT PARTICULIER



24h

KARTING
Le MANS 4-5 JUILLET 2015



Organisation	3
Section 1.01.....	Organisateur.....3
Section 1.02.....	Contacts et Adresse du circuit.....3
Section 1.03.....	Comité d'organisation.....3
Section 1.04.....	Règlements de référence.....3
Modalités de participation à l'épreuve	4
Section 1.05.....	Inscriptions.....4
Section 1.06.....	Concurrents et pilotes.....4
(a)	Participants.....4
(b)	Pilotes.....4
(c)	Mécaniciens.....4
(d)	Accès au stand.....4
Section 1.07.....	Matériel et Equipements.....5
(a)	Eclairage du kart.....5
(b)	GROUPE : (suivant règlement EURO ENDURANCE SERIE) ..5
(c)	Moteurs.....5
(d)	Châssis.....5
(e)	Pneumatiques.....5
Section 1.08.....	Interventions stands.....5
(a)	Panneautage.....5
(b)	Ravitaillement.....6
(c)	Réparations.....6
(d)	Aménagements des stands.....6
Section 1.09.....	Chef de stand.....6
Déroulement de l'épreuve	6
Section 1.10.....	Enregistrement des équipages.....6
Section 1.11.....	Enregistrement du matériel et des équipements.....6
Section 1.12.....	Essais libres.....7
Section 1.13.....	Briefing.....7
Section 1.14.....	Essais officiels.....7
Section 1.15.....	Essais chronométrés.....7
Section 1.16.....	Procédure de mise en grille.....7
Section 1.17.....	Procédure de course.....7
Section 1.18.....	Procédure d'arrivée.....7
Section 1.19.....	Procédure de podium.....8
Section 1.20.....	Classement.....8
Contrôles et pénalités	8
Section 1.21.....	Concernant les pilotes.....8
(a)	Temps de roulage.....8
(b)	Comportement sportif.....8
(c)	Vitesse dans la voie des stands.....8
Section 1.22.....	Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.....8
(a)	Rôle du chef de stand.....8
(b)	Interventions des mécaniciens.....8
Section 1.23.....	Concernant l'équipement du kart.....9
(a)	Châssis.....9
(b)	Moteurs.....9
(c)	Pneumatiques.....9
(d)	Eclairage du kart.....9
(e)	Poids et lests amovibles.....9
Section 1.24.....	Concernant le paddock et les stands.....9
(a)	Aménagements.....9
(b)	Stockage de l'essence.....9
Section 1.25.....	Concernant toutes les personnes.....9
(a)	Zone fumeurs.....10
(b)	Nombre de personnes.....10
Annexe 1	Liste des Officiels
Annexe 2	Horaires prévisionnels
Annexe 3	Châssis de remplacement



REGLEMENT des **24h KARTING**

ARTICLE I. ORGANISATION.

Section 1.01 Organisateur.

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise la 30ème édition des 24 Heures Karting en partenariat avec KMO.
L'épreuve se déroulera les 03/04/05 juillet 2015.

Section 1.02 Contacts et Adresse du circuit.

ASK ACO LE MANS KARTING INTERNATIONAL

Route du Chemin aux bœufs 72100 LE MANS
Tél.: 02 43 40 21 47 - Fax: 02 43 40 21 49
E-mail ask.aco@lemans.org - Site Internet : www.24h-karting.com

KMO

17 rue Gambetta 93100 MONTREUIL
Tél.: 00 33 1 48 58 90 90 - Fax: 00 33 1 48 58 54 35
E-mail euroendurance@wanadoo.fr - Site Internet : www.euro-Endurance.fr

Section 1.03 Comité d'organisation.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement pour des raisons de force majeure. Les engagés seront informés dans les délais les plus brefs et, dans tous les cas, avant le départ de la course.

Président de l'ASK ACO Dominique FOUSSIER
Organisateur ASK ACO
Co organisateur KMO
Organisateurs Technique & Sportif Joël CORDIER - Gérard LERET
Responsable Moyens Techniques Arnaud BOULAY
Animation/Médias Christian MEREAU

Section 1.04 Règlements de référence.

Le présent règlement particulier concerne les points spécifiques à l'épreuve des 24 Heures Karting.
Il pourra être aménagé jusqu'à la confirmation des engagements.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des RSN & RTN en vigueur
et du règlement Euro Endurance ou championnat de France en cours.

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure
l'organisateur se réserve le droit, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il avisera
les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.

L'épreuve fera partie intégrante de l'Euro Endurance 2015.

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE.

Section I.5 Inscriptions.

Les demandes d'engagement devront parvenir à KMO, 17 rue Gambetta B.P. 202, 93103 MONTREUIL, accompagnées du chèque libellé à l'ordre de KMO, **avant le 10 juin 2015**.

Après cette date, date de clôture des engagements, tout autre concurrent pourra se porter candidat à l'épreuve.

Section I.6 Concurrents et pilotes.

(a) Participants.

Le nombre **maximal** de participants est limité à **40 équipes**. Chaque équipe sera composée de 3 à 4 pilotes. Le nombre **minimal** est fixé à **25 équipes**. Si ce nombre n'était pas atteint à la date de clôture des engagements,

l'ASK ACO et le co organisateur se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Priorité est accordée aux participants du challenge Euro Endurance.

Les autres équipes peuvent postuler auprès de l'ASK ACO. Un minimum de 5 engagements leur est réservé jusqu'à la date de clôture.

(b) Pilotes.

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Chaque pilote ne devra pas conduire plus de **8 heures**. Chaque relais ne devra pas excéder 40 minutes et donnera lieu à un changement de pilote.

Les pilotes devront rouler à allure réduite dès qu'ils empruntent la voie des stands (vitesse limitée à 35km/heure).

La visière translucide non teintée sera obligatoire dès que l'éclairage aura été imposé par le Directeur de Course.

(c) Mécaniciens.

Pour venir en aide au pilote en difficulté sur le circuit, deux mécaniciens portant la chasuble appropriée pourront intervenir. Une sangle tire kart (non embarquée) est autorisée.

Le retour aux stands :

- le retour aux stands par l'entrée se fera sur la voie des stands,
- le retour aux stands par la sortie de la voie des stands se fera par l'arrière des stands.

(d) Accès au stand.

Toutes les personnes présentes dans le stand devront réglementairement y être admises (**licence obligatoire**). Au cours de l'épreuve, le stand ne pourra pas être occupé par plus de 9 personnes.

La zone **Paddock/Stand** est **non-fumeur**. Les zones spécifiques dédiées aux fumeurs seront précisées lors du briefing.

Section I.7 Matériel et Equipements.

(a) Eclairage du kart.

Le kart devra être équipé au minimum de deux feux bicolores à éclairage fixe, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Les feux devront être fixés sur le dessus de chaque ponton à l'issue de l'enregistrement du matériel et jusqu'à la fin de l'épreuve. Ils devront être alimentés uniquement par pile ou batterie sèche.

L'éclairage sera obligatoire pendant les essais de nuit et pendant la course, du **samedi soir au dimanche matin**. Il devra être activé dès le ravitaillement qui suit la présentation du panneau "lumière" par le Directeur de Course. Il devra fonctionner de façon continue.

Les éclairages additionnels à feu fixe sont autorisés sous réserve qu'ils ne gênent pas la sécurité ou l'identification des karts.

La décision finale d'agrément sera prise par le Directeur de course à l'issue des essais de nuit.

En raison des difficultés pour voir les numéros de course la nuit,
aucun système lumineux ne sera autorisé sur le nasseau panel.

(b) GROUPE : (suivant règlement EURO ENDURANCE SERIE)

Avant toute intervention nécessitant le déplombage, le moteur devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques. Les moteurs seront plombés avec possibilité de modification jusqu'aux essais chronométrés.

Groupe 1 : KF, 125 cc sans boîte homologuée CIK : **162 kg**

Groupe 2 : Les coupes de marque 2 temps agréées FFSA et / ou approuvées CIK (Rotax Max, X 30 senior, Super Rok etc) ainsi que le KF 4 avant 2015 : **165 kg**

Groupe 2 'EVO' : Rotax Evo et Vortex Rok DVS/concourant pour le classement général mais pas pour le GP2 : **162 kg**

Groupe 3 : les catégories Nationale, KFS 100 cc, ROK, X30 Junior. **150 kg**

Groupe 4 : Moteurs 4 temps (SA 250 28 ch) : **168 kg**

Ils devront répondre aux caractéristiques de la fiche d'identification du constructeur.

Toutefois ils peuvent répondre aux points spécifiques de l'endurance (adaptation du démarreur sur le moteur, clapets renforcés autorisés)

(c) Moteurs.

Avant toute intervention nécessitant le déplombage, le moteur devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques. Les moteurs seront plombés avec possibilité de modification jusqu'aux essais chronométrés.

(d) Châssis.

Les lests amovibles pointés non embarqués sur le kart devront être stockés, regroupés en permanence dans le stand.

(e) Pneumatiques.

Chaque équipe disposera de **5 trains de pneus au maximum** (soit 10 pneus avant et 10 pneus arrière), **en gestion libre, et un train supplémentaire facultatif (2 avant, 2 arrière) tous les trains devront être marqués.**

Tous les pneus délivrés au concurrent, neufs et usagés, devront être stockés dans le stand dès le début de la course.

Section I.8 Interventions stands.

(a) Panneautage.

Il devra s'effectuer uniquement depuis la banquette située entre la voie des stands et le muret de protection de la piste, par perche ou autre système. Le système employé ne devra pas dépasser le muret de protection de plus d'un mètre.

Seules les personnes munies de la chasuble spécifique pourront se trouver auprès du muret de protection de la piste. Pour renseigner les pilotes, il est interdit d'employer des drapeaux, des gyrophares ou des éclairages de couleur utilisés par la Direction de course.

2h KARTING

(b) Ravitaillement.

Lors de chaque changement de réservoir, une personne devra se tenir près du kart, l'extincteur à la main, prête à intervenir en cas d'incendie. Le pilote devra se trouver **entièrement en dehors du kart**.

(c) Réparations.

Poste à souder : pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de souder à l'intérieur ou aux abords des stands.

Un poste à souder (électrique) sera mis à la disposition des concurrents au local du contrôle technique.

Les **appareils générateurs de flammes et d'étincelles** sont interdits. L'organisateur met un emplacement réservé à disposition des équipages (local technique près du parc fermé).

(d) Aménagements des stands.

Chaque équipage disposera d'un stand de 20m².

Aucun aménagement ne sera autorisé dans **l'allée derrière les stands** (un équipage avec un kart en panne doit passer sans encombre).

Devant les stands, le couloir de circulation devra rester entièrement libre.

Derrière chaque stand, auprès du grillage du circuit des 24 Heures, une surface sera réservée pour un véhicule.

Stockage de carburant : Dès le départ de la course, le stockage dans le stand est limité à 2 réservoirs pleins.

Utilisation du carburant sans plomb 98 exclusivement.

Section I.9 Chef de stand.

Le chef de stand surveille les équipements et les opérations qui se déroulent dans les stands.

Il est le garant du respect du règlement au nom du concurrent.

- il est responsable des pilotes et du comportement des personnes qui se trouvent dans le stand ou qui interviennent sur la piste pour le kart,
 - il est responsable des pneumatiques, du stockage de l'essence dans le stand, des lests amovibles, du châssis de rechange, Avant chaque changement, il devra présenter le moteur, les pneumatiques ou les lests amovibles au commissaire de stand qui vérifiera leur conformité avec celle de l'enregistrement du matériel.
- Il devra s'assurer que chaque pilote qui prend un relais s'est rapproché du commissaire de stand pour être identifié.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Section I.10 Enregistrement des équipages.

Dès son arrivée, et au plus tard le jeudi 02 juillet 2015, un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement.

Il devra être muni des licences de toutes les personnes exerçant une fonction dans le stand ou sur la piste.

Les licences seront contrôlées et conservées par l'ASK-ACO.

En cas d'absence d'une licence, l'engagement ne sera pas confirmé.

Contre remise d'une **caution de 700€ (stand, et matériels)**, il recevra les documents ou matériels suivants :

- **pilotes** : 4 bracelets, 4 brassards, 4 accréditifs
- **chef de stand** : 1 bracelet, 1 accréditif
- **mécaniciens** : 9 bracelets et 2 chasubles piste, 9 accréditifs
- **panneauteurs/chronométrateurs** : 6 bracelets et 2 chasubles panneautage, 6 accréditifs
- **un transpondeur,**
- **concurrent ACO** qui justifie dans ses effectifs le chef de stand et 2 de ses pilotes licenciés ASK ACO : 20 billets Enceinte générale (fête de l'ACO).
- **autres concurrents** : 10 billets Enceinte Générale (fête de l'ACO).

La caution sera totalement retenue en cas de manquement dans la restitution du matériel à l'issue de l'épreuve et /ou état des lieux avec anomalies constatées.

Section I.11 Enregistrement du matériel et des équipements.

Pour pouvoir participer aux essais officiels, chaque concurrent devra avoir présenté son châssis et ses moteurs aux commissaires chargés des vérifications techniques.

Le kart sera présenté entièrement monté, décoré aux couleurs de la course et prêt à prendre la piste.

Chaque pilote devra également se présenter avec l'ensemble des équipements de course pour qu'il soit agréé.

Les moteurs seront identifiés, pointés, et plombés les châssis seront bagués,

les pilotes seront identifiés par un bracelet et une pastille sur le casque.

Les pilotes, le châssis et les lests amovibles seront pesés séparément. Les lests amovibles seront pointés.

Les lests fixes seront plombés.

Section I.12 Essais libres.

Les essais libres se dérouleront le jeudi à partir de 16 H 00 (enregistrement matériels et équipement obligatoire) (**voir Annexe 2**).

Les personnes dotées d'un bracelet devront dès lors le porter en permanence à leur poignet droit.

Celui-ci sera suffisamment serré pour ne pas pouvoir être retiré.

Section I.13 Briefing.

Il aura lieu le vendredi 03 Juillet 2015 à partir de 11 H à la salle de briefing (pilotes puis chefs de stands/commissaires de stands).

La photo officielle sera prise dès la fin du briefing, (pilote en tenue)

Section I.14 Essais officiels.

Les karts et les pilotes admis à participer aux essais officiels devront être équipés dans la configuration course.

A ce stade de l'épreuve, les stands de ravitaillement devront être occupés par un maximum de 9 personnes,

dûment autorisées à pénétrer dans le stand.

Section I.15 Essais chronométrés.

Chacune des phases de qualification se déroulera sur 10 minutes.

Avant le départ de chaque phase de qualification, tous les karts devront être en parc assistance départ.

Un pilote et un seul mécanicien seront autorisés avec le matériel, plus une roue avant

et une roue arrière complète équipée de pneu slick ou pluie en secours.

Durant chaque phase de qualification, et dans le parc fermé, le mécanicien est seulement autorisé à remettre en conformité le poids au départ de chaque pilote. Un changement de roue sera autorisé en cas de crevaison, après constatation d'un commissaire technique et autorisation de la commission sportive.

Lorsqu'un pilote rentrera **avant la fin de la phase de qualification**, il sera obligatoirement pesé et rejoindra directement le **Parc Assistance Arrivée**.

Section I.16 Procédure de mise en grille.

Au moment de se rendre sur la grille de départ, le chef de stand indiquera au commissaire de stand le nom du pilote qui prendra le départ.

La grille de départ des 24 Heures résultera des phases de qualification dans l'ordre des chronos réalisés. L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section I.17 Procédure de course.

Après lancement de type "LE MANS", les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart.

Le départ sera donné "roulant" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

Sauf cas de force majeure nécessitant son interruption, la course se déroulera sur une durée de 24 heures, sans arrêt du roulage des karts.

En cas d'incident, une neutralisation du circuit avec procédure safety kart circuit sous drapeaux jaunes agitées, interdiction de dépasser reprise de la course après avoir franchi le drapeau vert, la procédure SLOW pouvant remplacer la procédure safety kart en cas de besoin.

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au **drapeau rouge** après présentation du **double drapeau jaune agité**. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course les karts viendront s'immobiliser à l'endroit indiqué lors du briefing.

Section I.18 Procédure d'arrivée.

L'accès à la voie des stands restera libre jusqu'à la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 24^e heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart ayant effectué le plus grand nombre de tours. Tous les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée dans un délai de 5 minutes.

A l'issue du tour de décélération, les karts s'arrêteront devant la Direction de course.

Les 3 premiers effectueront un tour d'honneur, suivis des autres concurrents.

A l'issue du tour d'honneur, les karts rentreront dans le Parc d'Assistance Arrivée.

Les lauréats seront dirigés en parc fermé au pied du podium, le contrôle du poids sera réalisé avec le pilote arrivant le responsable du team devra faire le nécessaire afin de rapatrier tout le matériel au contrôle technique (châssis, moteurs).

Section I.19 Procédure de podium.

Les pilotes des équipages ci-dessous devront se rendre au podium ACO au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

- 3 premiers du classement général
- 3 premiers GP2
- 1^{ère} équipe GP3 si moins de 5 participants, les 3 premiers si plus de 5 équipages inscrits
- 1^{ère} équipe handisport
- 1^{ère} équipe Master (4 pilotes de plus 35 ans) les 3 premiers si plus de 5 équipages inscrits
- 1 coupe meilleure Féminine

Section I.20 Classement.

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives. Un classement sera établi pour chaque catégorie.

CONTRÔLES ET PÉNALITÉS.

Les contraintes et obligations spécifiques à l'épreuve (**circuit, paddock, stand, etc..**) doivent être connues et respectées par tous les concurrents. A tout moment de l'épreuve, l'organisateur pourra effectuer les contrôles qu'il juge opportuns. Il appliquera les pénalités prévues dans le **règlement Euro endurance**.

Les pénalités **spécifiques aux 24 Heures Karting** sont précisées dans le présent règlement particulier. Les pénalités en temps de course seront appliquées par un Stop and Go. L'endroit et les modalités seront précisés lors du briefing.

Section I.21 Concernant les pilotes.

Temps de roulage.

Le respect du temps limite de roulage sera contrôlé à partir des informations du chronométrage officiel. En cas de dépassement supérieur à la minute, la pénalité sera de 1 minute par minute d'infraction relevée.

Comportement sportif.

Le comportement sportif sera surveillé par les officiels qui sont juges de fait. En cas de conduite non sportive constatée, la pénalité sera de 3 minutes. En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée.

Vitesse dans la voie des stands.

Le contrôle de la vitesse limite sera effectué au moyen d'un radar. La prise d'information se fera par l'avant et par l'arrière. En cas de dépassement, la pénalité sera de 1 minute par tranche de 5 km/h au-delà de la vitesse limite.

Section I.22 Concernant le Chef de stand et les mécaniciens.

Rôle du chef de stand.

Le contrôle des obligations du Chef de stand sera assuré par le commissaire de stand affecté au concurrent. Les pénalités seront appliquées en fonction de l'infraction relevée.

Interventions des mécaniciens.

Au cours des **essais chronométrés**, le contrôle de la procédure de parc fermé sera effectué par les commissaires sportifs. En cas d'infraction, l'équipage du kart sera déclassé des essais chronométrés.

Pendant la course, les opérations de ravitaillement et les interventions dans les stands seront contrôlées par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

Section I.23 Concernant l'équipement du kart.

Pendant la procédure de mise en grille, un contrôle du marquage des pneumatiques et du plombage des moteurs pourra être effectué en sortie de stands. Sur la ligne de départ, la présence du (ou des) lest amovible enregistré(s) pour le pilote partant seront vérifiés.

(a) Châssis.

La conformité du **châssis de rechange** sera contrôlée par les commissaires techniques. Les éléments autorisés à être pré-montés sont listés en annexe 3. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 5 minutes. En cas de récidive, la mise hors course ou l'exclusion pourra être décidée. En outre, le châssis devra être présenté aux commissaires chargés des vérifications techniques pour identification.

(b) Moteurs.

En cas de changement, le plombage du moteur à monter sur le kart sera contrôlé par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué. A tout moment de l'épreuve, les commissaires chargés des vérifications techniques pourront contrôler le plombage des moteurs.

(c) Pneumatiques.

Le contrôle de la présence dans le stand de tous les pneus délivrés sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué..

(d) Eclairage du kart.

Le contrôle de l'éclairage portera sur les feux bicolores blanc et rouge posés obligatoirement sur les pontons. Il sera effectué par le Directeur de course. En cas de défaillance, il indiquera au pilote qu'il doit rentrer au stand. Le kart ne pourra repartir qu'après remise en conformité constatée par le commissaire de stand.

(e) Poids et lests amovibles.

Un **contrôle inopiné du poids** pourra être effectué par l'organisateur à tout moment de la course.

Sur ordre du Directeur de course, le pilote devra se rendre à la pesée.

Le **contrôle des lests amovibles** sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'oubli, et sur ordre du Directeur de course, le pilote devra rentrer au stand pour que ce contrôle puisse être effectué.

Un **pesage systématique** sera opéré à l'issue de chaque phase qualificative.

Le **contrôle des lests fixes** pourra être effectué par les commissaires techniques.

Lors d'un changement de pilote, un commissaire technique pourra demander au pilote arrivant de l'accompagner à la pesée.

La vérification du poids se fera en additionnant le poids du pilote, celui du kart relevé lors de l'enregistrement du matériel et celui des lests amovibles constatés sur le kart à l'arrivée au stand.

En cas d'infraction, la pénalité applicable est prévue dans le règlement Euro Endurance 2015.

Section I.24 Concernant le paddock et les stands.

(a) Aménagements.

Le contrôle de la zone située derrière les stands sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, la pénalité appliquée sera de 3 minutes.

(b) Stockage de l'essence.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent. En cas d'infraction, le kart sera arrêté jusqu'à la remise en conformité constatée par les commissaires chargés des vérifications techniques.

Section I.25 Concernant toutes les personnes.

(a) Zone fumeurs.

Le contrôle du respect de cette règle sera assuré par les commissaires sportifs. En cas d'infraction, le pilote du kart se verra appliquer la procédure de « **passage par la voie des stands sans arrêt** ».

(b) Nombre de personnes.

Le contrôle des personnes présentes dans le stand sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

En cas d'infraction, le commissaire de stand fera évacuer les personnes. En cas de refus, le kart sera arrêté jusqu'à évacuation des personnes non autorisées à rester dans le stand.

ANNEXE1 – LISTE DES OFFICIELS

Fonction	Noms Prénoms	N° Licence
Directeurs de course	Pascal JAMOIS	105157
Adjoint 24 Minutes	Guillaume LANGLAIS	145534
24 Minutes	Gilbert DAMON	97294
Historique	Jean-Luc ROUINVY	106723
Historique	Jean VAL	144717
	Laurent COQUET	70769
Commissaires sportifs	Michel LANGLAIS (Président de collègue)	59178
	Guy RIVIERE	65197
	Jean LENORMAND	63142
	Joël RIBEIRO DIAS	181208
	Jean-Marc JARDIN	89894
	Jean Loup POTTIER-POTTIER	89659
	Sylvie JARDIN	59373
	Florence VAL	144716
	Marie Laure HERRAULT	222632
Commissaires techniques	Daniel COLIN	78493
	Jean-Pierre BAUDRY	58838
	Patrick GAINIE	59039
	Jean Lou CHEVALLIER	105145
	Didier ROSE	76125
	Jean-Marie KRYPCIAK	105908
Stagiaires techniques	Jean-Paul LAUNAY	76915
	Monique BAUDRY	146264
Responsable Chronométrage	APEX TIMING	
	Chantal CORDIER	111316
	Danièle LANGLAIS	63976
	Brice MERCIER (stagiaire chronométrage)	
	Catherine ROSE	80997
Médecin	Alain KIND	163383
Responsable pré grille	Didier BOURGINE	190844
Responsable des commissaires	François BONTEMPS	9365

ANNEXE 2 – HORAIRES PRÉVISIONNELS

JEUDI 02 Juillet 2015

09 H 00 à 12 H 00.....	Installation des concurrents, Enregistrement administratif.
09 H30 à 12 H 00	Enregistrement du matériel et des équipements, suivant ordre établi.
13 H30 à 15 H30.....	Enregistrement du matériel et des équipements, suivant ordre établi.
14 H 00 à 15 H 00.....	Briefing des chefs de stand & responsable commissaires de stands
16 H 00 à 19 H 30.....	Essais libres 24 H (concurrents enregistrés administrativement et techniquement)
21h30 à 23h30	Essais libres de nuit.

VENDREDI 03 Juillet 2015.

09 H 00 à 12 H00	Distribution & Marquage des pneumatiques (slick/pluie), suivant ordre établi.
11 H 00 à 12 H 00	Briefing des pilotes 24 H – Photo de groupe (pilotes en combinaison obligatoire)
18 H 15 à 18 H 45.....	Réunion d'organisation. Réunion Direction de course/Collège sportif/Commission technique
08 H 30 à 10 H 50.....	Essais libres 24 H.
11 H 00 à 11 H 15	Essais libres Mini Kart
11 H 20 à 11 H 40	Essais libres Legend.
13 H 30 à 13 H 45.....	Essais libres Mini Kart.
13 H 50 à 14 H 20.....	Essais officiels 24 H
14 H 30 à 14 H 50.....	Essais libres Legend
15 H 00 à 15 H 15.....	Essais libres Mini Kart.
15 H 25 à 15 H 35.....	Séance de qualification Q4.
15 H 45 à 16 H 05.....	Essais libres Legend
16 H 10 à 16 H 20.....	Séance de qualification Q3.
16 H 25 à 16 H 40.....	Essais libres Mini Kart
16 H 45 à 16 H 55.....	Séance de qualification Q2.
17 H 00 à 17 H 20.....	Essais libres Legend
17 H 25 à 17 H 35.....	Séance de qualification Q1.
17 H 40 à 17 H 55.....	Essais libres Mini Kart

SAMEDI 04 Juillet 2015

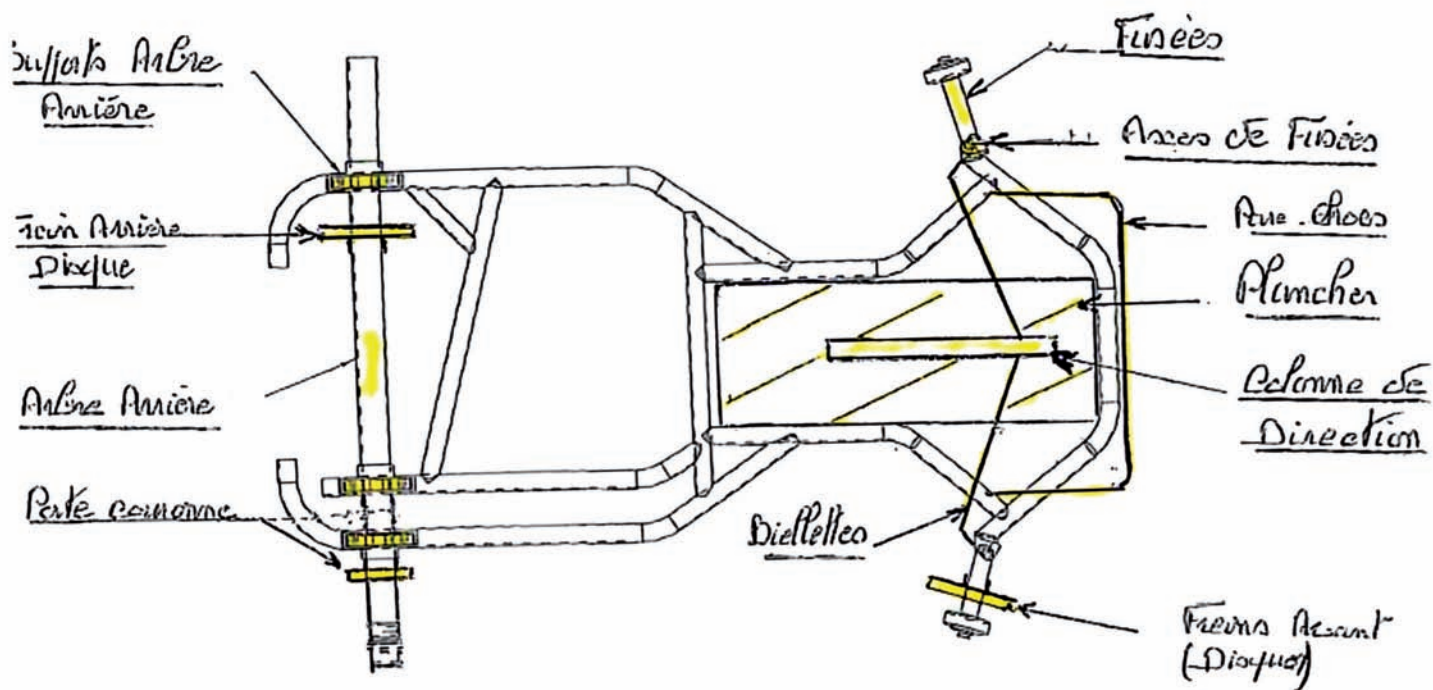
08 H 00 à 08 H 30.....	Enregistrement pilotes 24 Minutes
08 H 30 à 08 H 50.....	Briefing 24 Minutes (pilotes & tuteurs)
08 H 30 à 08 H 50.....	Essais libres Kart Legend
09 H 10 à 09H 20	Essais chronométrés 24 Minutes
09 H 30 à 10 H 00.....	Essais carburation 24 H
10 H 00 à 10 H 10.....	Préfinale 24 Minutes
10 H 20 à 10 H 40.....	Essais libres Kart Legend
10 H50 à 11 H 14	Course 24 Minutes Mini Kart
11 H 20 à 12 H50	Essai & Course Partenaires.
12 H 50 à 13 H 00.....	Photo Kart Legend
13 H 00 à 13 H 20.....	Démonstration Kart Legend
13 H 25 à 14 H 40.....	Présentation des équipages 24 Heures
14 H 00 à 14 H 40.....	Mise en grille des équipages 24 Heures
14 H 50	Evacuation de la piste/Procédure de départ
15 H 00	Départ des 24 Heures du MANS 2015
15 H 00 à 15 H 30.....	Podiums Kart Legend/Mini Kart

DIMANCHE 5 Juillet 2015

15.00	Arrivée des 24 Heures du MANS 2015 Tour d'honneur et Entrée en Parc Assistance Arrivée
15.15.....	Cérémonie du Podium

ANNEXE 3 – CHASSIS DE REMPLACEMENT

Sur le châssis de remplacement, seuls les éléments indiqués sur le plan ci-dessous pourront être montés.



Les éléments ci-dessous ne devront pas être montés :

- tous les éléments de carrosserie,
- volant,
- baquet,
- couronne,
- moyeux de roues avant et arrière,
- groupe propulseur.
- Frein suivant réglementation

